

Le Frère Claudius, de son nom de famille Denis Coffey, était né à Toronto, le 20 janvier 1882, de James Coffey et de Catherine Broderick. Il entra en religion le 21 novembre 1897, professa à Montréal jusqu'en 1909, époque où il lui fut confiée la direction d'une des premières classes de l'Académie Commerciale de Québec. Il y recevait bientôt la charge de sous-directeur, qu'il exerça tout en continuant de donner ses cours de littérature anglaise, d'économie politique et de géographie commerciale. Il était un professeur des plus capables et des plus estimés. Sa mort est une grande perte pour l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et en particulier pour l'Académie Commerciale.

**Générosité chrétienne.** — La quête de la « Guignolée » que les Voyageurs de Commerce font chaque année le 24 décembre au profit des pauvres de la ville de Québec, a rapporté cette année la somme de \$4,000, sans compter quantité considérable de provisions de toutes sortes.

**De retour.** — M. l'abbé Léonidas Lemay, ancien vicaire à la Basilique, est arrivé vendredi dernier, d'un séjour de quatre années à Rome, où il a suivi des cours de philosophie, de théologie et de droit canonique. M. l'abbé Lemay a couronné ses études par le diplôme de docteur, brillamment obtenu dans chacune de ces matières.

— M. l'abbé J.-T. Thibaudeau, curé de Saint-François-Xavier de Fraserville, après avoir passé un mois au Sanatorium des Trois-Rivières, est de retour dans sa paroisse. Sans être tout à fait guéri, M. le curé est sensiblement mieux.

**Aux prières.** — Nous recommandons aux prières de nos charitables lecteurs l'âme de M. Jean-Baptiste Martel, décédé à Saint-Romuald le 21 décembre dernier. Le défunt était le père de M. l'abbé Ulric Martel, vicaire à Thetford Mines, du R. P. Aug. Martel, O. S. A., de Chicago et de la Révérende Sœur Sainte Mathilde, supérieure du couvent de Jacques-Cartier.

---

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Trois-Rivières.** — Dimanche, le 19 décembre, on a lu, au prône de toutes les églises paroissiales du diocèse, une lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Cloutier, concernant le repos qui doit être observé le dimanche, défendant tout travail ce jour-là ; défendant les séances de vues animées les dimanches et les jours de fêtes d'obligation ; et rappelant aux fidèles que toute personne qui, sans avoir obtenu la permission de l'évêque, poursuit une personne ecclésiastique ou un prêtre devant les tribunaux se trouve, par ce fait, frappée d'excommunication.